

*Société Canagrex—Loi*

Je ne puis m'empêcher d'être un peu caustique quand je vois le ministre aux prises avec les agriculteurs. Il n'a pas réussi à convaincre son collègue, le ministre des Finances (M. MacEachen), de faire quoi que ce soit de valable pour l'agriculture, pas plus dans le budget que sur le plan des taux d'intérêt. Je me demande forcément si le ministre n'a pas présenté ce bill aujourd'hui pour montrer qu'il fait quelque chose, alors qu'il ne fait rien. Est-ce la raison d'être de ce projet de loi? Est-ce pour cela que nous l'étudions, simplement pour le tirer du mauvais pas où ses erreurs l'ont conduit?

Le ministre et son collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce ont dit que Canagrex travaillerait en collaboration avec le secteur privé. De toute évidence, ni lui ni son collègue n'ont pu nous garantir que la société de la Couronne n'allait pas faire double emploi avec certains services existants, certaines activités dans des domaines qui ont déjà été développés et qui sont actuellement offerts à l'industrie. Ne pourrait-il pas restreindre les pouvoirs de Canagrex de façon à protéger les entreprises existantes contre une société d'État éventuellement importante, qui, avec les énormes crédits dont elle dispose, pourrait écraser ces entreprises jusqu'ici fort efficaces? Je lui demande de restreindre le mandat de cette société et de l'empêcher d'évincer le secteur privé car, même sans être spécialiste de ces questions, j'estime et il le reconnaît certainement, qu'à certains égards la Commission canadienne du lait a évincé les entrepreneurs privés qui traitaient avec certains pays. Avec les pouvoirs qui lui avaient été conférés et du fait qu'elle pouvait essuyer une perte de 2.1 millions de dollars, la Commission a réussi à prendre la place des entreprises existantes qui étaient rentables. Voilà ce qui nous inquiète.

● (1500)

J'ai demandé au ministre, au cours de la pause-déjeuner, puisque le projet de loi prévoit la co-entreprise, pourquoi la société ne pourrait pas devenir elle-même une entreprise conjointe avec le secteur privé. Je lui signale le document de travail du comité spécial pour l'examen d'une Société nationale de commerce paru en juin dernier et intitulé «Le défi commercial du Canada». Les membres du comité concluaient que la Société nationale de commerce devrait prendre la forme d'une entreprise conjointe qui bénéficierait de l'appui financier du secteur public ainsi que des meilleures pratiques financières du secteur privé. Ils ont ajouté que la moitié de la Société appartiendrait au gouvernement fédéral et l'autre moitié à une dizaine de sociétés environ du secteur privé.

Je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas adopter la même méthode avec Canagrex pour être certain qu'elle soit assujettie à la même discipline que n'importe quelle autre entreprise du secteur privé. Je trouve que c'est ainsi qu'on devrait constituer les sociétés de la Couronne quand c'est possible.

J'aimerais prendre l'exemple d'Énergie atomique du Canada Limitée. Tout le monde connaît les problèmes de cette Société. Cette année encore mais pour la dernière fois nous allons essuyer des pertes consécutives au contrat que le Canada avait passé il y a de cela huit ans avec l'Argentine, lesquelles se seront chiffrées à plus de 250 millions de dollars. A mon avis, l'EACL devrait vendre ses services de commercialisation et de gestion des projets internationaux à une société mixte afin que

le secteur public puisse profiter des compétences du secteur privé dans ces domaines.

Je ne vois pas où Canagrex va aller chercher les compétences. Où va-t-elle trouver son personnel? Va-t-elle pouvoir embaucher les personnes qui conviennent car, comme le dit le rapport de cette société commerciale, un bilan positif et des compétences sont essentiels au succès d'une entreprise à l'étranger car la concurrence est terrible. Elle est d'autant plus terrible que nous rivalisons avec les numéros un mondiaux et c'est pourquoi il nous faut les personnes les plus compétentes. La Société va-t-elle réussir à attirer les personnes adéquates afin de se lancer dans cette entreprise tête baissée sans faire perdre d'argent aux contribuables ou aux producteurs comme cela a été le cas avec la Commission canadienne du lait?

En ce qui concerne les relations entre la Société et le secteur privé, je me demande quels vont être les pouvoirs et les moyens de celle-ci dans certains domaines. Le ministre prétend que cette question sera suivie de très près, mais je me demande pourquoi on ne pourrait pas régler la question tout de suite au lieu de laisser la direction de la société en décider plus tard. Le ministre m'excusera, mais il sait que les ministres passent et par conséquent il ne sera peut-être plus là pour contrôler les activités de Canagrex comme il les entrevoit actuellement. Les bureaucrates auront peut-être à l'avenir un ministre qu'ils sauront influencer pour lui faire prendre des mesures susceptibles d'accroître leurs pouvoirs dans un domaine qui devrait appartenir au secteur privé. C'est pourquoi nous devrions limiter davantage les pouvoirs de Canagrex car ils sont beaucoup trop étendus; mais j'y reviendrai dans un instant.

Canagrex doit également fonctionner en utilisant au maximum les installations du secteur privé, et je pense en particulier aux services auxiliaires comme les afréteurs, les banques, les maisons de commerce, les experts-conseils, les distributeurs et autres. Cependant, compte tenu des vastes pouvoirs dont dispose Canagrex, je me demande si, avec le temps, elle ne finira pas par absorber littéralement toutes ces installations et par devenir la machine administrative géante dont a parlé le député de Vegreville (M. Mazankowski) avant le déjeuner. Nous devons nous en inquiéter lorsque nous voyons comment les gouvernements évoluent dans n'importe quel pays.

Pour en revenir à la Commission canadienne du blé, elle a perdu l'an dernier 5.4 millions de dollars, je crois, dans ses opérations de commercialisation. Nous ne connaissons pas encore les résultats pour 1981. Comment le ministre peut-il venir demander à la Chambre de créer un organisme comme Canagrex, étant donné les pertes qu'a subi la Commission, qui existe depuis une dizaine d'années. A une époque où les recettes fiscales augmentent de 31 p. 100 en raison des dispositions budgétaires, comment peut-il proposer la création de cet organisme, alors qu'il n'est pas en mesure de prouver à ses actionnaires, les contribuables, qu'il peut gérer les activités déjà en cours, activités qui, dans le cas présent, sont au détriment du producteur. Toutefois, cela pourrait bien changer et je crois que dans le cas de Canagrex, c'est le contribuable qui épongera cette perte. Canagrex pourrait très bien connaître les mêmes pertes que la Commission du blé en 1980, et le ministre nous doit une explication à ce sujet.